

## Compte rendu du Comité de Programmation Du 14 décembre 2016

### Collège public

| Membres publics titulaires       |         | Membres publics suppléants  |            |
|----------------------------------|---------|-----------------------------|------------|
| Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS | Présent | Monsieur Pierre LEROY       | Présent    |
| Monsieur Christian GROSSAN       | Présent | Monsieur Jean-Paul HOFFMANN | Excusé     |
| Monsieur Alain FARDELLA          | Excusé  | Monsieur Maurice DUFOUR     | Présent    |
| Monsieur Jean CONREAUX           | Présent | Monsieur Camille FAURE      | Excusé     |
| Monsieur Bernard LETERRIER       | Excusé  | Monsieur Jean-Louis BERARD  | Présent    |
| Monsieur Christian LAURENS       | Absent  | Monsieur Jacques BONNARDEL  | Absent     |
| Monsieur Jean LAGIER-TOURENNE    | Excusé  | Monsieur François PHILIP    | Représenté |
| Monsieur Emmanuel SILVESTRE      | Présent | En cours de nomination      | /          |
| En cours de nomination           | /       | En cours de nomination      | /          |

**Publics 7/ 9 voix délibérantes**

### Collège privé

| Membres privés titulaires |         | Membres privés suppléants      |         |
|---------------------------|---------|--------------------------------|---------|
| Monsieur Pierre CHAMAGNE  | Présent | Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL   | Excusé  |
| Monsieur Luc MARCHELLO    | Excusé  | Monsieur Nassire HADJOUT       | Présent |
| Monsieur Jacques DEMOULIN | Absent  | Monsieur Joël PRUVOT           | Absent  |
| Madame Dominique BAYARD   | Présent | Monsieur Michel ROUSSEAU       | Excusé  |
| Madame Claire ANDRES      | Présent | Monsieur Alexandre GOYET       | Excusé  |
| Madame Miren KERBRAT      | Présent | Madame Myriam JAMAL            | Excusé  |
| Madame Carine PIONETTI    | Présent | Madame Claire MARCOZ           | Excusée |
| Monsieur Olivier ANTOYE   | Présent | Madame Bénédicte MAZAS         | Excusé  |
| Madame Marion DOUARCHE    | Excusée | Monsieur Nicolas BERGER        | Excusé  |
| Monsieur Samuel LAVERGNE  | Excusé  | Monsieur Jean-François ALBRAND | Absent  |

**Privés 7/ 10 voix délibérantes**

**Membres invités présents :** Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale et Monsieur Marc JOANNY, service Parc du Conseil régional PACA.

**Participant à la réunion :** Caroline MACLE et Alison EYRAUD, GAL Pays du Grand Briançonnais et Aurélie DUBIEN, chambre d'agriculture.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 20 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

**Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10**

**Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 14**

**Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5**

**Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7**

En date du 14 décembre 2016, le Comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu dans la salle de réunion de la Communauté de communes du Pays des Ecrins. Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président du GAL, ouvre la séance à 18h30.

Un tour de table permet à chaque membre de se présenter.

---

**Ordre du jour :**

**1/ Retour sur les dernières actions menées**

**2/ Validation des modifications du règlement intérieur**

**3/ Validation des grilles de sélection des fiches actions**

**4/ Date du prochain comité de programmation et questions diverses**

---

**1/ Retour sur les dernières actions menées**

Le Président du GAL rappelle aux membres les actions menées depuis la dernière réunion en mai, notamment la tenue d'un groupe de travail et une consultation écrite sur la définition des critères de sélection. Il remercie les membres du comité et les techniciens ayant participé aux échanges.

**Validation des derniers comptes rendus** du comité de programmation du 11 mai 2016 et de la consultation écrite du 12 août 2016.

Les membres du comité n'ont aucune remarque ou correctif à apporter sur les comptes rendus.

**Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité**

---

Le Président présente l'équipe technique LEADER qui est au complet depuis juin :

- Caroline Macle, chef de projet en charge du pilotage et de l'animation du programme – la recherche et l'accompagnement des porteurs de projet
- et Alison Eyraud, gestionnaire, en charge du suivi du programme, l'analyse juridique et l'accompagnement au montage de dossiers.

Le GAL travaille en lien avec principalement deux services de la Région :

- celui de l'autorité de gestion qui régit le fonctionnement de LEADER et le financement européen FEADER
- et le service des Parcs qui suit LEADER pour apporter le principal cofinancement au programme

Il donne la parole à la Conseillère régionale et au chef du service régional parc.

Madame Anne Marie Forgeoux se réjouit de découvrir le programme LEADER. Le Président du GAL lui confirme que le précédent programme a été un succès. Ils espèrent de même pour ces prochaines années.

Monsieur Joanny précise qu'il n'est pas le référent du GAL à la région. Il espère qu'une personne référente pour le GAL du Briançonnais, le Parc naturel régional du Queyras et le GAL du Pays Gapençais sera nommée.

Il précise qu'un délai de 5 semaines après la clôture d'appel à projets et avant la tenue du comité d'opportunité est à respecter pour informer la Région des projets en émergence via la fiche projet.

Ce délai est dû à la volonté de la Région de pouvoir mener une triple consultation des services techniques, des services financiers et des élus. Ainsi, lors du comité d'opportunité, le référent pourra donner un avis consultatif sur le dossier.

Il est demandé si en cas de vote d'opportunité favorable par le comité, et d'avis négatif de la Région, le positionnement du comité peut faire valoir sur un nouveau jugement du dossier par la Région en vue que l'avis devienne positif. Les représentants de la Région affirment que c'est le rôle des membres du comité de le faire.

En parallèle des échanges avec la Région, des contacts avec le Département et les Communautés de communes ont été initiés pour savoir si ces financeurs souhaitent participer au financement des projets LEADER. Les demandes de participation seront adressées prochainement par courrier.

## **2/ Validation des modifications du règlement intérieur**

Le Président présente une nouvelle version du règlement intérieur.

Par anticipation de la fusion des Communautés de communes du Guillestrois et du Queyras qui peut jouer sur la représentativité de la nouvelle structure au sein du comité, il est proposé de laisser le nombre de représentants du collège public inchangé. Les membres n'ont pas de remarques sur le règlement intérieur ni sur la proposition de garder la composition du comité inchangé. Il est ajouté la phrase suivante : « *En cas de fusion d'intercommunalités, le nombre de siège ne changera pas.* » sous le paragraphe précisant les membres désignés par les Communautés de communes.

**Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité**

---

## **3/ Validation des grilles de sélection des fiches action**

L'ensemble du document est présenté aux membres du comité. Il est précisé que seuls les critères sont à valider par les membres et qu'ils seront portés à la connaissance des porteurs dans les appels à projets. Le détail des réponses est présenté aux membres pour comprendre comment les projets seront notés. Il ne doit pas être diffusé pour ne pas fausser l'analyse des dossiers.

D'autre part, pour éviter tout conflit d'intérêt, si des projets sont déposés par le PETR, structure porteuse du GAL, ils seront instruits par les services de la Région.

Si le conflit d'intérêt concerne un membre du comité de programmation, ce dernier devra le faire savoir à l'équipe technique du GAL. Dans ce cas, la procédure prévue dans le règlement intérieur (article 5) sera appliquée.

La 1ère et 3ème catégorie sont communes à toutes les fiches actions. La catégorie 2 est propre à chaque fiche action. Chaque critère est détaillé et explicité par la chef de projet.

Les critères à valider sont les suivants :

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Catégorie 1 : Réponse aux objectifs de LEADER</b>                           | <b>Commun à toutes les FA</b>  | Maintien et création d'emploi (sur 6 points)  |
|  |  | Démarche éco responsable (sur 6 points)   |
|  |  | Innovation/Nouveauté du projet (sur 4 points)   |
| <b>Catégorie 2 : Contribution à la stratégie du GAL</b>                        | <i>Fiche action 1</i>  | Nombre de communes / intercommunalités sur lesquelles le projet est mené (sur 4 points)   |
|  |  | Intégration et coordination du projet avec les politiques et les dispositifs locaux, départementaux et régionaux (sur 6 points) |
|  |  | Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire (sur 4 points)  |
|  | <i>Fiche action 2</i>  | Nombre de bénéficiaires pour lesquels le projet est mené (sur 4 points)   |
|  |  | Intégration et coordination du projet avec les politiques et les dispositifs locaux, départementaux et régionaux (sur 6 points) |
|  |  | Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire (sur 4 points)  |
|  | <i>Fiche action 3</i>  | Nombre d'utilisateurs concernés par le projet (sur 6 points)  |
|  |  | Nombre de parcours/sites concernés par le projet (sur 4 points)   |
|  |  | Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire (sur 4 points)  |
|  | <i>Fiche action 4</i>  | Nombre d'entreprises concernées dans l'opération (sur 3 points)   |
|  |  | Nombre de structures impliquées dans l'opération (sur 3 points)   |
|  |  | Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire (sur 2 points)  |
|  |  | Outils et services créés (sur 6 points)   |
|  | <i>Fiche action 5</i>  | Nombre d'accompagnements de reprises d'entreprises visés pour le projet (sur 3 points)  |
|  |  | Nombre de structures partenaires impliquées dans le projet (sur 3 points)   |
|  |  | Sensibilisation prévue pour les acteurs du territoire (sur 4 points)  |
|  |  | Outils et services proposés dans le cadre du projet (sur 2 points)  |
|  |  | Localisation (sur 2 points)   |
|  | <i>Fiche action 6</i>  | Création de nouveaux produits, services, activités, niches (sur 6 points)   |
|  |  | Acquisition de compétences ou nouvelle organisation (sur 2 points)  |
|  |  | Soutien d'une filière (sur 2 points)  |
|  |  | Prise en compte de la transition énergétique (sur 4 points)   |
|  | <i>Fiche action 7</i>  | Nombre de producteurs / artisans concernés par le projet (sur 4 points)   |
|  |  | Nombre de communes sur lesquelles le projet est mené (sur 2 points)   |
| Nombre d'intermédiaires et lien entre l'offre et la demande (sur 4 points)     |  |   |
| Programme de sensibilisation des acteurs en lien avec le projet (sur 4 points) |  |   |
| <i>Fiche action 8</i>  | Nombre de structures ou socioprofessionnels concernés par le projet (sur 4 points) |   |
|  | Utilisation et valorisation des ressources du territoire (sur 6 points)            |   |
|  | Programme de sensibilisation des acteurs en lien avec le projet (sur 4 points)     |   |
| <b>Catégorie 3 : Capacités financières et moyens</b>                           | <b>Commun à toutes les FA</b>  | Moyens dédiés à la gestion et au suivi de l'opération par le porteur (sur 4 points)   |
|  |  | Moyens dédiés au financement du projet (sur 4 points)   |
|  |  | Viabilité, pérennité et évolution du projet (sur 2 points)  |

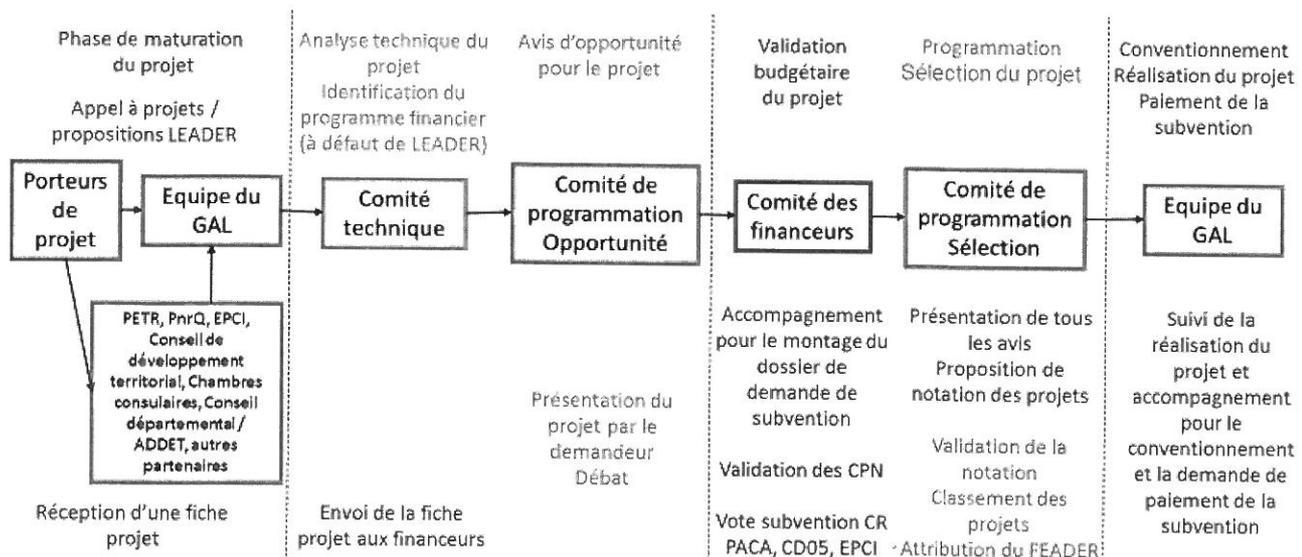
Les critères semblent donner une importance trop grande à la quantité au détriment de la qualité des projets. En effet, la nécessité de justifier les notes attribuées a conduit à rédiger



des critères plutôt quantitatifs. Néanmoins, le comité de programmation pourra au moment de l'opportunité juger de la qualité des projets en questionnant le porteur.

Il est demandé s'il est possible de nuancer certains critères en attribuant des notes intermédiaires. Ceci en particulier pour le critère relatif à la sensibilisation : Mettre 0, 2 et 4 points au lieu de 0 et 4 points pour faire une réelle différence entre une simple information et une innovante et qualitative. Des échanges avec la technicienne concernée de la Région sont encore en cours pour finaliser les grilles qui peuvent encore évoluer sur ces aspects.

Concernant l'articulation entre la grille de sélection et l'opportunité, l'équipe technique rappelle le fonctionnement du GAL à l'aide du schéma en insistant sur la distinction entre comité d'opportunité et de programmation/sélection. La grille de sélection sera compilée pour le deuxième passage de dossier en comité de programmation.



Les membres demandent des précisions sur le terme « tout document non déclaratif ». Il peut s'agir d'une demande de devis, d'acte de partenariat... Les pièces justificatives sont demandées au porteur pour permettre d'attribuer les points au projet.

Il est noté que le mot « prescripteur » n'est pas adapté concernant la fiche action 2. Il pourrait être remplacé par le terme « usagers » ou « parties prenantes ».

Enfin, il est demandé si on peut changer la note minimale en cours de route. C'est possible lors du lancement de l'appel à projet ou à proposition. Ce sujet pourra être rediscuté en comité à la fin des appels pour réadapter la note si besoin.

### Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité

#### Mise en place de plafond par fiches actions

L'équipe technique présente les régimes d'aides d'Etat au comité. L'analyse d'un dossier déposé se fera en deux étapes : Dans un premier temps, il faut déterminer si la subvention accordée est qualifiée d'aide d'Etat ; on se demandera notamment s'il s'agit d'une activité économique. Dans un second temps, si l'aide est qualifiée d'aide d'Etat, l'équipe technique procédera à une recherche des régimes d'aides potentiellement concernés en tenant compte du domaine et des dépenses présentées. L'application des régimes d'aides d'Etat

peut conduire à appliquer des taux d'intervention nettement inférieurs à ceux prévus dans les fiches actions (10% pour le régime le plus strict).

L'équipe technique propose aux membres, dans le cas où le régime d'aide d'état ne s'applique pas, si un taux maximal inférieur à celui prévu dans les fiches de 90% doit être défini. Il est rappelé que sur l'ancienne programmation un plafond avait été fixé.

Certains membres soulignent la difficulté pour se prononcer sur un taux car il peut être considéré différent suivant le type de porteur et de la consommation globale de l'enveloppe financière.

Concernant la fiche action 1, les premiers porteurs de projets attendus sont les Communautés de communes et les Communes ; un taux de 60 ou 70% serait cohérent.

Il est demandé comment savoir si une étude de plus permettra des résultats concrets. La chef de projet donne des exemples de projets (biens vacants et sans maîtres notamment).

Les membres craignent qu'une étude ne débouche à rien. Il serait préférable de faire des actions concrètes.

La Conseillère régionale souligne qu'une étude sur sa Commune a permis de mettre en avant un diagnostic révélateur qui va aider à la prise de décision pour de futurs projets.

Il est proposé de fixer le plafond à 70% pour la fiche action 1. Toutes les autres fiches sont maintenues à 90%.

#### **Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité**

---

Cette décision pourra être discutée à chaque comité de programmation pour toutes les fiches.

#### **4/ Date du prochain comité de programmation et questions diverses**

Il est demandé si des résultats précis du programme 2007-2013 sont connus. Un questionnaire a été envoyé auprès des entreprises (une cinquantaine ont été aidées) ; l'équipe technique attend de recevoir un nombre significatif de réponses pour procéder à l'analyse de ces dernières. Les résultats seront communiqués au prochain comité.

Concernant le calendrier, la prochaine réunion du comité pourrait avoir lieu idéalement hors vacances scolaires, soit fin février / début mars. Un calendrier prévisionnel pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017 sera transmis aux membres.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 20h30. Un compte rendu est édité.

Le Président du GAL

Cyrille Drujon d'Astros

